

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DASES 289 G - Convention avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) concernant la majoration pour tierce personne (MTP)

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire soumet à son approbation la signature d'une convention avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France concernant la majoration pour tierce personne ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Comme l'autorise l'article 3-6° du décret n°2015-390 du 3 avril 2015, il est approuvé la signature d'une convention avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) concernant la majoration pour tierce personne (MTP) pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues à l'article 4 de la présente convention.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO